

## **COMPTE RENDU REUNION CLI SNPE**

### **INTRODUCTION**

« Une concertation intelligente et constructive » afin de mieux assurer la mission d'information et de prévention des risques, c'est le vœu évoqué par le président Jean Mahenc en ouverture de la troisième réunion de la CLI du pôle chimique sud de Toulouse. En rappelant que les événements du 21 septembre 2001 ont ouvert une période d'expectative et d'expression bouillonnante confrontant des prises de position péremptoires, il souhaite que cette nouvelle année soit celle de la recherche de solutions concertées dans un cadre donnant la priorité à l'identification du risque et à la remise en cause permanente des dispositifs de prévention. Car tels sont les fondements essentiels de la démarche de la CLI. Mais, « travailler en concertation implique la transparence et l'honnêteté dans les comportements et les engagements. La concertation constructive va également de pair avec une certaine humilité dans la prise de position. Il faut bannir le dogmatisme tranchant qui nivelle les opinions, ne s'embarrasse pas des nuances et fait fi de l'échelle des valeurs propres à chacun. La diversité d'opinion est une richesse à condition de savoir en extraire les éléments fédérateurs pour construire une mosaïque cohérente ».

### **I - ACTUALITE PREFECTURE**

#### **1 - Présentation du Comité de sites**

***C. Mirmand, secrétaire général de la préfecture***

Afin de coordonner la reconversion des entreprises du pôle chimique de Toulouse, le préfet de la Haute-Garonne a constitué mi-décembre un Comité de site, instance informelle à vocation d'échanges et de coordination, chargé de suivre la mise en oeuvre des mesures de réindustrialisation arrêtées lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002. Composé d'élus, de représentants des services de l'état, des organismes consulaires, des employeurs des entreprises du pôle chimiques et des salariés, ce comité se réunira deux fois par an. Il aura pour mission d'assurer la mise en relation des différents acteurs engagés dans le processus de réindustrialisation et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des plans sociaux et du reclassement des salariés.

#### **2 - Questions sur le Comité de sites**

*« Est-ce qu'il traitera de la dépollution des sites ? »*

Le secrétaire général de la préfecture répond que cette question pourra être éventuellement abordée au sein du comité de sites, mais moins sur l'aspect technique que sur le suivi du

calendrier en matière de rythme de dépollution pour agir de façon plus rapide sur les reconversions de ces sites.

*« Est-ce qu'il s'est déjà prononcé sur la vocation de ces sites ? »*

C Mirmand que tout dépendra de l'avenir du site, décidé par les autorités de Toulouse. Il y a des problèmes liés à l'inondation de ces terrains. Pour l'instant, il n'y pas de projet arrêté. Alain Barafort fait valoir que « pour les sites Grande Paroisse, Tolochimie et SNPE, des évaluations simplifiées ont été réalisées et examinées par la DRIRE. Elles ont donné lieu à des remarques et l'inspection a demandé aux industriels des diagnostics approfondis avec étude de plusieurs scénarii concernant les bâtiments à usage industriel et ceux destinés à recevoir du public. Les travaux de dépollution vont dépendre de l'utilisation future du site ».

*« Qu'en est-il des ballastières ? »*

Ce site est pour l'instant une propriété de TFE. Une fois ce site récupéré par le Ministère de la Défense\*, il y aura une réflexion ou pour conserver ce site dans des conditions de sécurité suffisantes ou sur une possibilité de dépolluer le site, passant par la disparition de la nitrocellulose mais pour l'instant aucune solution technique n'a été privilégiée.

\*Par un courrier daté de mai 2002, le Ministère de la Défense Alain Richard, avertit par courrier le président de TotalFinaElf, Thierry Desmaret « qu'eu égard au contexte particulier du dossier, je ne suis pas opposé à une rétrocession de l'emprise située à proximité de l'usine AZF à Toulouse au Ministère de la Défense. Les conditions de cette opération, acceptée à titre tout à fait exceptionnel, devront être expertisées et recueillir l'approbation des services fiscaux du département ».

*« Un usage industriel ? »*

L'Union départementale FO rappelle les orientations qu'elle a spécifiées au comité des sites, en demandant notamment une réutilisation à usage industriel et non pas à celui du grand public, du type jardins publics.

### **Conclusion de Jean Mahenc**

**« Sur le devenir du site et le maintien de la chimie ou non à Toulouse, c'est un débat qui doit être soutenu au sein de la CLIP en intégrant la dimension « retour sur expérience » pour tirer au maximum parti des failles des dispositifs sécuritaires ou des absences du SPPPI.**

**Pour les Ballastières, le problème nécessite en effet un calendrier et un suivi.**

**Mettre de la nitrocellulose sous l'eau ne suffit pas pour être tranquille. Aujourd'hui, les conditions de sécurité et de surveillance sont optimales. Mais les précédentes expériences attestent de ce que la mémoire collective finit par oublier. Il faudra donc choisir une solution de dépollution, convenir d'un calendrier et s'y tenir. Quand on a crée de telles situations, il faut en subir les conséquences ».**

## **II - ACTUALITE SOCIALE ET INDUSTRIELLE DU POLE CHIMIQUE**

### **A) SNPE**

*Présentation Daniel Surroca*

#### *1) Bilan social*

## **- Opérations de reclassement**

L'opération de reclassement, qui concerne 557 personnes, a été confiée au cabinet Altedia.

Mobilité interne : 79 personnes (dont 32 de Tolochimie, 47 du site SNPE)

Mobilité externe : 107 (35 de Tolochimie, 72 de la SNPE) dont 22 ont été réalisés à ce jour.

Autres (CDD, CIF) : 32 personnes (7 de Tolochimie, 25 de la SNPE)

Mesures de retraites : 184 personnes (32 de Tolochimie, 152 de la SNPE)

Il reste sur le site SNPE de Toulouse 155 personnes qui seront employées par Isochem, nom retenue pour la future entité chimique de Toulouse.

Il reste à reclasser en externe 85 personnes qui ont refusé un ou plusieurs postes internes au groupe.

## **- Opérations de reconversion**

Mission confiée à la SOFRED.

Une étude d'impact est en cours afin d'étudier les possibilités ou non d'implantation des entreprises « endogènes » ou « exogènes » sur notre site. Elle sera déposée en février 2003.

## **- Réactions**

### ***Union départementale CGT-FO – M. Armaignac***

« On nous a dressés un tableau apocalyptique des activités de la SNPE. Il convient de dire que certaines ont été volontairement redéployées ailleurs alors qu'elles auraient pu être pérennisées sur Toulouse. Le bilan social est en outre loin d'être idyllique. Les personnes, qui ont été mutées en externe, occupent aujourd'hui des emplois de main d'œuvre et de logistique. Les salariés des entreprises sous traitantes se trouvent dans une situation encore plus précaire. Comme d'habitude, les salariés essuient tous les coups ».

### ***Daniel Surroca***

« Aux personnes actuellement reclassées, nous avons proposé plusieurs alternatives. Quant aux produits délocalisés, je le regrette mais c'est une décision induite par l'arrêt du phosgène à Toulouse ».

## ***2) Bilan activité industrielle***

### **Parmi les ateliers autorisés par arrêté préfectoral**

#### **Etaient en cours d'exploitation au 15/01/03 :**

- Atelier de productions intermédiaires de produits phyto et d'un liant pour un matériau énergétique de Ariane V
- Atelier étude de nouveaux produits ou procédés
- Atelier perchlorate (production du composant principal des moteurs à propulsion solide)
- Atelier MMH (production carburant spatial)
- Ateliers de stockage utilisés selon les fabrications
- Atelier de dépotage (wagon 4 t)

**Etaient à l'étude :**

- Atelier de productions de produits phytosanitaires (vignes et plantes) à l'arrêt pour maintenance jusqu'en mai 2003
- Atelier de dépotage (wagon 23 t)

**Non pas été réhabilités faute de marchés :**

- Atelier de fabrication intermédiaires (produits pharma, peintures, matières insecticides)
- Atelier de production pour l'industrie alimentaire
- Atelier de production d'intermédiaires (produits phytosanitaires, pharmaceutiques et énergétiques)
- Atelier de production ADC pour la fabrication de verres organiques

Un incident a été constaté le 7 janvier 2002 et a fait l'objet d'une information à la DRIRE. Lors d'un chargement de résidus de chlorure de chloro 2 propionyle, une bouffée d'acide chlorhydrique a été libérée. Elle était limitée à l'installation de lavage de fûts au bâtiment 349 et fut sans conséquences pour les opérateurs et l'environnement.

***3) Etat d'avancement des travaux et études à réaliser dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2002***

- **Le collectif PJCNina** souhaite être tenu au courant de l'état d'avancement ou de réalisation des travaux auxquels est astreinte la SNPE par arrêté préfectoral du 31 juillet 2002 et l'état des vérifications de la DRIRE. Les informations souhaitées portent notamment sur les risques d'inondation (ancrage des cuves de stockage, les résultats de l'étude sur la tenue à la crue des magasins, portes grillagées entre les magasins, étagères dans les magasins pour mise hors d'eau des matières à protéger), sur la défense incendie (amélioration de la puissance du réseau incendie), sur le stockage du perchlorate d'ammonium (mise en place de portes extérieures coupe-feu), sur la mise en conformité de certains bâtiments (magasins de produits conditionnés).

- **L'APVRI** demande à être informée également sur les études qui devaient être remises six mois après la notification de l'arrêté, donc au 31 janvier 2003, relatives au dépotage d'ammoniac, à la distribution par canalisation de l'ammoniac sous double confinement, au stockage de perchlorate d'ammonium, à la fabrication et stockage de monométhylhydrazine. L'association demande une présentation avant la remise officielle des rapports.

Aussi, l'association de riverains voudrait connaître l'état d'avancement des travaux sur la définition des zones Z1 et Z2 ainsi que les dispositions prises pour protéger les usagers situés en Z2 et en particulier ceux du Chemin des Etroits. Bien que le transport des matières dangereuses ait été initialement écarté des travaux de la CLI, les riverains souhaitent qu'il y figure car le projet de loi en cours de discussion donne aux CLIP la compétence pour traiter de ce sujet. A cet égard, elle demande qu'un travail qualitatif et quantitatif soit fourni sur le trafic, entrées et sorties, volumes, dangerosité, dispositifs de prévention et de secours.

**- La DRIRE**

L'étude des dispositions complémentaires à prendre en vue de limiter le risque d'intrusion dans les bâtiments de fabrication et de stockage de perchlorate d'ammonium est finalisée mais n'a toujours pas été transmise à l'inspection. Un retard d'un mois est annoncé pour les travaux (clôture, accès par badge, etc.).

Le justificatif de la réalisation des travaux d'ancrage des cuves doit être adressé à l'inspection, sous un délai d'un mois.

Les non-conformités suivantes ont été constatées dans les magasins de stockage :

- ✓ Les portes grillagées ne sont toujours pas posées et les étagères dans les magasins ne sont pas en place. Les travaux devront être achevés respectivement sous un et deux mois.
- ✓ Absence de cloisonnement par bardage des différentes zones de stockage, dispositif d'évacuation des fumées implanté à moins de 7 m des murs coupe-feu séparant les cellules.

Un plan général de stockage des produits conditionnés limité aux bâtiments 300, 301 et 302 doit être transmis pour fin janvier 2003 à l'inspection. Par ailleurs, un contrôle par un organisme extérieur indépendant devra être réalisé, sous un délai d'un mois, pour vérifier la conformité des magasins avec les prescriptions techniques des paragraphes 13 et 14 annexées à l'arrêté préfectoral.

L'étude sur l'emplacement des citernes containers sur le site doit être transmise à l'inspection, sous 15 jours.

L'étude du déroulement cinétique des 10 scénarios d'accidents majeurs dont les effets dépassent les limites de propriété de l'établissement devra être transmise au plus tard fin janvier 2003 à l'inspection.

#### **Suites envisagées :**

**Une lettre d'observations et de demandes de mesures correctives a été envoyée à l'exploitant le 07/01/2003.**

**Une réponse de l'exploitant est attendue sous quinze jours. Un rapport a été envoyé au préfet le 07/01/2003**

En annexe, *Stephane Mirailles (CHSCT)*, demande à ce que le CHSCT soit informé de toutes les visites sur le site quelle qu'en soit la nature. La DIRE précise que dans ses lettres de visite, elle demande aux industriels d'informer les représentants du CHSCT et que ce n'est pas le rôle de la DIRE de faire le secrétariat de l'entreprise. L'industriel a reçu la demande et y réfléchira.

## **B) ISOCHEM**

### ***Présentation Isabelle Delorme***

L'atelier pharmaceutique est en production avec un produit anti-ulcéreux contre les problèmes cardiaques. L'ensemble des prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral est respecté.  
Pas d'incident notoire à souligner

## **C) RAISIO**

### ***Présentation Gilles Laumond***

L'entreprise, qui a reprise son activité en septembre 2002, ne présente donc pas de bons résultats financiers et ne fonctionne qu'à 60 % de ses capacités.

Suite à l'interdiction du phosgène à Toulouse, Raisio est contrainte de se faire livrer les produits par la SNPE de Hongrie, générant des surcoûts de transport.

Depuis octobre, l'entreprise a proposé un produit de substitution sans phosgène pour des applications alimentaires et a demandé des financements dans le cadre de la réindustrialisation. Elle compte beaucoup sur cette nouvelle unité de production pour proposer ensuite une gamme et conquérir de nouveaux marchés. Affaire à suivre

Un incident survenu le 25 novembre a été constaté et notifié à la DRIRE. Il s'agit d'un problème de vanne de fond du camion obstrué lors de la mise en dépotage du chlorure de stéaroyle (provenant de Hongrie). En 30 minutes, 2700 kg se sont répandus dans la fosse de rétention, et n'ont pas pu être évacués vers le bassin de ruissellement puisque la vanne était fermée. La fosse de rétention s'est remplie, a débordé, rejetant 300 kg dans l'égout pluvial de la SNPE. Du fait de son point de fusion de l'ordre de 25°C, le produit s'est en grande partie solidifié. Le produit a ensuite été neutralisé.

A la demande de la DRIRE, une campagne de suivi du pH de rejet sur l'égout pluvial a été menée pendant deux jours. Elle ne révèle pas de transfert de pollution vers le milieu naturel. Les travaux de nettoyage ont été réalisés et les produits récupérés seront traités comme des DIS.

L'incident a déclenché la création d'un groupe de travail interne pour améliorer le fonctionnement du poste de dépotage.

## **D) GRANDE PAROISSE**

*Présentation par Jean Murret Labarthe*

### **1 / Aspects sociaux**

Il reste 72 personnes à reclasser. Les 2/3 souhaitent rester sur Toulouse, les autres salariés sont prêts à examiner des solutions dans le groupe. Quant aux personnes déjà reclassées, elles l'ont été pour les 2/3 en interne, le tiers restant à l'extérieur du groupe.

### **2 / Démantèlement**

Certaines opérations ont commencé :

- évacuation ou valorisation des produits finis, intermédiaires et matières premières, qui sera achevée fin 2002
- démolition des installations et des bâtiments endommagés
- évacuation des déchets industriels banaux et spéciaux issus des ateliers de fabrication lors des opérations de nettoyage et de mise à disposition avant destruction
- évacuation des déchets issus des démolitions (gravats, béton, ferraille, terre, bois, fibrociment)

La suite des opérations de démantèlement et de mise en place des techniques de réhabilitation du site s'échelonnera jusqu'à fin 2004. Les études préliminaires aux travaux de réhabilitation seront engagées début 2003. Une étude détaillée des risques sera réalisée sur un périmètre englobant les zones décrites dans mémoire de cessation d'activité et la zone du terroir situé au sud de l'usine. En revanche, la zone des Ballastières ne sera prise en compte du fait de la rétrocession prévue de ces terrains au Ministère de la Défense. Les conclusions de cette étude seront remises dans un délai de six à neuf mois.

## **E) QUESTIONS**

**Union départementale CFDT (Marie-Christine Dufresne) :** « Quelle est la pérennité à plus long terme des activités de la SNPE et que se passe-t-il si Raisio n'obtient pas l'autorisation pour son nouveau produit ? »

**Daniel Surroca :** « La SNPE a consolidé 150 emplois et Raisio 45. Nous ferons en mesure de garantir ces emplois pendant au moins trois ans mais nos plans de charge affichent encore beaucoup de vide. En fin d'année dernière, le groupe nous a autorisés à investir 6 millions d'euros dans les infrastructures. Cet effort financier témoigne de la volonté forte du groupe de faire du pôle un site exemplaire en matière de chimie fine ».

**Gilles laumond :** « La seule chose que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est que l'effectif a été conservé mais en fonctionnant à 60 % de notre activité. Dans ces conditions, nous ne pourrions pas éternellement préserver l'emploi.

### **III - PREPARATION DU PPI**

**Intervention M. Soutric, nouveau directeur de cabinet à Jean-Luc Marx**

#### **1) Rappel**

Afin d'élaborer les Plans Particuliers d'Intervention (PPI), qui doivent être bouclés d'ici en juillet 2003, trois groupes de travail se sont créés pour travailler l'un sur l'organisation des secours, le second sur la circulation routière, ferroviaire et aérienne aux alentours du site et le troisième sur l'information (deux volets : information du public hors sinistre et information à mettre en place dans le cadre de la surveillance d'un sinistre).

Pour leurs travaux, ils s'appuient sur les études de danger réalisées par la DRIRE et des enseignements tirés du retour sur expérience de différentes sources, les services de secours mais aussi des riverains. L'objectif étant d'intégrer dans l'élaboration des PPI le maximum de paramètres pour assurer une sécurité maximale.

Le 21 septembre a notamment révélé de sérieux dysfonctionnements dans la circulation, l'acheminement des secours, la saturation des réseaux de télécommunications, y compris pour les secours et la diffusion de l'information à partir de la préfecture, point nerveux central en cas de crise.

#### **2) Demandes diverses**

**André Savall (président SPPPI-Université Paul Sabatier) :** « Un PPI ne pourra réellement être efficace que s'il est régulièrement testé. Or, au cours des rares exercices que j'ai connus, les retours sur expérience ont toujours révélé des dysfonctionnements de communication. Les travaux de la préfecture doivent être très attentifs à ce point. Il faudra un jour sortir du réseau filaire et cellulaire et exploiter le satellite. Internet offre aussi des solutions alternatives ».

**Marie Christine Dufresne (UD CFDT)** propose qu'une prochaine réunion de la CLIP fasse le bilan des fonctionnements et dysfonctionnements après accident.

#### **3) Travaux de la CLIP**

*a) Mise au point sur le fonctionnement*

Avant d'entamer le débat sur les travaux de la CLIP, le président Jean Mahenc tient à apporter une précision sur le fonctionnement des groupes de travail, qu'il veut « autonome et libre ».

« Je voulais signifier ainsi que les membres des groupes de travail s'accordent sur la date, l'heure, le lieu de la réunion et fixent eux-mêmes l'ordre du jour. Ils sont libres d'inviter à participer à leur réunion. Mais pour cela, il faut que les groupes soient régulièrement constitués de membres de la CLIP nettement identifiés et nommément désignés et qu'ils se choisissent un pilote pour relayer l'information. Les groupes de travail permettent de maintenir le lien et de poursuivre la réflexion entre réunions de la CLIP.

Trois réunions ont déjà eu lieu, l'un le 5 décembre 2002 sur la présentation du PPI, le 11 décembre 2002 sur l'information, le 28 janvier sur la présentation par les industriels des risques. Mais l'hypothèse de réorganiser ces trois groupes est évoquée.

*b) Combien de groupes de travail ?*

Pour initier le système, le président avait proposé lors de la précédente réunion la création de trois groupes de travail autour des problématiques suivantes : le suivi de l'avancement des travaux réalisés en préfecture sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) ; une réflexion sur l'information des riverains et des populations sur l'élaboration du PPI ; un travail sur ce que pourrait être le premier exercice PPI prévu courant 2003. Estimant que la vocation de la CLIP débordait de la seule et stricte élaboration d'un PPI, les représentants des salariés du pôle chimique avaient souhaité que la réduction et la maîtrise des risques ainsi que le fonctionnement et le devenir du site en termes industriels président à la création de deux groupes supplémentaires. **L'Union Départementale CFDT** a réitéré la demande dans un mail daté du 14 janvier 2003 adressée au président de la CLIP.

Interrogé sur la pertinence de la création de ces deux groupes de travail supplémentaires et leur participation, **Daniel Surroca** rappelle « qu'il faut les choses à leur rythme ».

L'entreprise est en train de réaliser une étude sur le premier point et la présentera une fois achevée. Par ailleurs, il n'est pas favorable à la création du second groupe car il existe un comité des sites dont la vocation est de travailler sur cette question, qui nécessite un rythme différent, plus long. En outre, le fondement même de la CLIP est d'aborder et de traiter de la prévention.

**Jean Mahenc** intervient pour souligner la nécessité que la CLIP soit informée des avancées du Comité des sites.

**C Mirmand** ajoute que « s'il est souhaitable qu'il y ait un point des avancées en matière de reconversion fait au sein de la CLIP, cette question ne nécessite pas forcément la création d'un groupe de travail spécifique ».

**L'UD FO** met en exergue le fait que le Comité des sites ne se réunisse que deux à trois fois par an et que les organisations syndicales n'ont pas attendu pour penser, réfléchir et proposer des projets. « Il ne faudrait pas que le Comité des sites soit une simple chambre d'enregistrement »

**CONCLUSION : La question du nombre de groupes de travail n'est pas tranchée. Elle fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion de la CLI Pôle chimique sud de Toulouse le 4 avril 2003.**



